

Avis de constitution

SOCIETE « AHOUA KONIN EXPRESS » en abrégé « AK EXPRESS »

Siège ABIDJAN PORT-BOUET RUE DAUPHIN EN FACE
DE LA PHARMACIE DU PHARE, Lot 48, Ilot 610

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 22/04/2025 , et enregistrés au CEPICI le 29/04/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AHOUA KONIN EXPRESS » en
abrégé « AK EXPRESS »

Objet : - POINT DE VENTE MONEY,
- QUINCAILLERIE,
- LIBRAIRIE,
- LOTISSEMENT,
- HOTELLERIE,
- ENSEIGNEMENT PRIVE,
Et pour la réalisation de l'objet social :
- l'acquisition, la location et la vente de tous
biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous
établissements financiers avec possibilité de donner en
garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de
commerce.
- la prise de participation dans toute société
existante ou devant être créée
- et généralement, toutes opérations financières,
commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se
rapportant directement ou indirectement à l'objet social
ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN PORT-BOUET RUE DAUPHIN EN

FACE DE LA PHARMACIE DU PHARE, Lot 48, Ilot 610

Dirigeant(s) Mlle KONIN ALLOU AIMEE PRISCA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-06613 du 02/07/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°40043/GTCA/RC/2025 du 02/07/2025

